

## Procès-verbal de la séance du jeudi 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Le Maire, Claude REILHES.

Présents : Claude REILHES, Sandrine NARDI, Christophe BOYER, Ninoslava BOZOVIC, Stéphane ROUX, Stéphanie GRENARD, Maryse TEQUI, Stéphane ROUX, Sébastien LANGE

Absent : Didier MIRATON

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC



### Ordre du jour :

- Examen des devis de travaux pour la réfection de l'appartement 4, impasse de l'Ormeau suivant tableau comparatif présenté par l'AMO, M. PASSELERGUE.
- Délibération pour validation des entreprises retenues pour l'exécution des travaux.
- Questions diverses

### ➤ **EXAMEN DES DEVIS DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DE L'APPARTEMENT 4, IMPASSE DE L'ORMEAU SUIVANT TABLEAU COMPARATIF PRESENTE PAR L'AMO, M. PASSELERGUE.**

Monsieur Le Maire propose de prendre les délibérations pour chaque lot.

Choix des entreprises retenues pour la rénovation de l'appartement locatif, 4 impasse de l'ormeau

### ➤ **LOT N°1 - GROS ŒUVRE**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que la réhabilitation de l'appartement locatif au 4 Impasse de l'Ormeau est un projet inscrit au budget 2022 de la commune.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage, M. Clément PASSELERGUE, a été choisi par délibération du 25 aout 2022.

Le Maire précise que des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour chaque lot et que les offres ont été analysées le 27 septembre dernier.

Il expose pour le lot N°1 Gros œuvre les devis retenus :

- EURL ALEXANDROV 5 953€00 HT
- Pas d'autres offres reçues

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise, EURL Alexandrov Anatoly pour un montant total de :

**5 953€ HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

### ➤ **LOT N°2 – MENUISERIES INTERIEURES**

Il expose pour le lot N°2 « Menuiseries Intérieures » les devis retenus :

- SCOP FLAGEAT 2 908€26 HT
- Entreprise GALINIER n'a pas répondu à l'appel d'offre

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise, SCOP FLAGEAT pour un montant total de :  
**2 908€26 HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

### ➤ LOT N°3 – PLATRIERIE

Il expose pour le lot N°3 « Plâtrerie » les devis retenus :

- Plaques IMART10 583.80 € HT
- SAS MASSOUTIER14 120.83 € HT
- EUROPLATRE12 428.25 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise, IMART pour un montant total de :  
**10 583.80€ HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

### ➤ LOT N°4 – ELECTRICITE

Il expose pour le lot N°4 « ELECTRICITE » les devis retenus :

- ELEC-LY-8116 132.00 € HT
- LJ ELEC13 669.00 € HT
- BIGOT16 164.68 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise, L J ELEC pour un montant total de :  
**13 669.00€ HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

### ➤ LOT N°5 – PLOMBERIE

Il expose pour le lot N°5 « PLOMBERIE » les devis retenus :

- GONZALEZ PLOMBERIE11 506.32 € HT
- BELAUDOffre non remise

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise GONZALEZ Plomberie pour un montant total de :  
**11 506.32 € HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

### ➤ LOT N°6 – SOLS SOUPLES

Il expose pour le lot N°6 « SOLS SOUPLES » les devis retenus :

- URIA et Fils 6 733.10 € HT
- Pas d'autres offres

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise URIA et FILS pour un montant total de :  
**6 733.10 € HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

### ➤ LOT N°7 – CARRELAGES-FAIENCES

Il expose pour le lot N°7 « CARRELAGES-FAIENCES » les devis retenus :

- EURL ALEXANDROV 6 490.00 € HT
- CLS CARRELAGE4 328.15 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise CLS CARRELAGE pour un montant total de :  
**4 328.15 € HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

### ➤ LOT N°8 – PEINTURE

Il expose pour le lot N°8 « PEINTURE » les devis retenus :

- SARL XIVECAS 8 531.20 € HT
- SARL LACOMBE10 190.82 € HT
- EUROPLATRE16 025.84 € HT

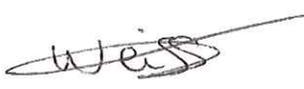
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise SARL XIVECAS pour un montant total de :  
**8 531.20 € HT**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de ces travaux

LEVÉE DE SEANCE 22h30

Signatures :

WEÏSSE Damien		BOZOVIC Ninoslava	
LANGE Sébastien		GRENARD Stéphanie	
MIRATON Didier	Absent	NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane		BOYER Christophe	

